



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges Vacherin fribourgeois, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 22 décembre 2005 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par la décision du 27 mai 2014;

sont respectées par:

Vacherin fribourgeois SA - VAFSA
Rue de l'Industrie 3 - Case postale 30
1630 Bulle

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Vacherin fribourgeois AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 mai 2021

Numéro d'enregistrement OIC-VFRAFF-0519-70496

Lausanne, le 20 mai 2019

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

